

Appel à la vigilance

Communiqué du Centre d'expertise en retraitement des dispositifs médicaux (CERDM)

- Objet :** Utilisation de distributeurs (seringues) à usage multiple contenant des produits dentaires au sein des blocs opératoires et en cabinet privé
- Destinataires :** Répondants en retraitement des dispositifs médicaux
Ordre des dentistes du Québec
Ordre des hygiénistes dentaires du Québec
Association des infirmières en prévention des infections
Corporation des infirmières et infirmiers de salle d'opération du Québec
- Date :** Le 1^{er} mai 2019
-

Mise en contexte

Cet avis fait suite à une demande d'expertise présentée au Centre d'expertise en retraitement des dispositifs médicaux (CERDM) à l'été 2018 concernant l'utilisation de distributeurs à usage multiple (souvent appelé seringues) contenant des produits dentaires destinés à plusieurs patients dans un bloc opératoire. Ce type de dispositif est aussi utilisé en cabinet privé. Ces dispositifs peuvent entrer en contact avec les muqueuses buccales et donc devenir souillés par des liquides biologiques (par exemple sang et salive) et leurs aérosols. Ils peuvent ainsi devenir un vecteur de transmission d'infections.

Actions conseillées

Le CERDM conseille aux établissements de santé et aux cabinets de dentiste de cesser le partage des distributeurs à usage multiple entre les usagers. Il est plutôt recommandé d'utiliser des produits de type unidosé, lorsque disponibles.

Si cette pratique n'est pas envisageable pour un établissement, il est alors recommandé de procéder aux actions suivantes en fonction de l'une ou l'autre situation :

Si l'utilisation prévue du distributeur à usage multiple ne requiert aucun contact avec la bouche de l'utilisateur :

- l'infirmière (en bloc opératoire) ou l'hygiéniste dentaire (en cabinet de dentiste) doit préparer le matériel nécessaire à l'extérieur de l'environnement de l'utilisateur et donner au dentiste la quantité prévue de produit en employant un bloc à spatuler ou en employant une seringue à tuberculine qui sera jetée après utilisation. Ceci évite une contamination croisée.

S'il est impossible d'éviter un contact entre le distributeur et la bouche de l'utilisateur :

- suivre les instructions des fabricants et les bonnes pratiques applicables en matière d'asepsie;
- si plusieurs modèles de seringues à usage multiple sont utilisés, il importe d'appliquer les exigences les plus élevées en matière d'asepsie.

Pratiques générales recommandées par le CERDM

- Toujours manipuler les seringues avec des gants propres. S'assurer de changer les gants dès que ceux-ci deviennent contaminés.
- Mettre une gaine de protection jetable sur chaque distributeur (seringue) à usage multiple avant son utilisation auprès d'un usager et la jeter après utilisation.
- Désinfecter le distributeur (seringue) avec une lingette de désinfection de bas niveau.
- Jeter le distributeur (seringue) s'il devient contaminé (par exemple, si aucune gaine de protection n'a été utilisée ou si le dispositif a été contaminé par une contamination croisée).
- Rédiger des procédures afin d'uniformiser les pratiques en prévention et contrôle des infections au sein des cabinets de dentiste et des blocs opératoires.
- Respecter les bonnes pratiques recommandées par l'Association des infirmières et infirmiers de salles d'opération du Canada (AII SOC), par l'Ordre des dentistes du Québec (ODQ) ainsi que par l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (OHDQ).
- Ne pas stériliser ou immerger dans un produit désinfectant les distributeurs (seringues) à usage multiple.

Éléments scientifiques

L'appel à la vigilance se base sur :

- des recommandations émises par la US Food and Drug Administration (FDA)¹ en 2018;
- les bonnes pratiques en prévention et contrôle des infections.

Autres considérations importantes

Selon la FDA (2018), l'utilisation des lingettes désinfectantes de bas niveau, sans l'usage d'une gaine de protection, ne suffit pas à garantir une désinfection optimale des distributeurs (seringues) à usage multiple suite à leur utilisation chez un usager. Selon le CERDM, c'est la combinaison entre l'utilisation d'une gaine de protection jetable suivie d'une désinfection avec une lingette de bas niveau qui permet de réduire le risque de transmission des infections.

Finalement, l'ODQ et l'OHDQ (2009)² recommandent que « Toutes les surfaces qui seront en contact avec les gants ou les instruments souillés, ou qui peuvent être souillées par les aérosols ou des éclaboussures doivent être désinfectées et couvertes ».

Pour nous joindre

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre d'expertise en retraitement des dispositifs médicaux au 514 864-5193 ou par courriel à cerdm@inspq.qc.ca.

¹ FDA (2018). Multiple-Use Dental Dispenser Devices. <https://www.fda.gov/medicaldevices/productsandmedicalprocedures/dentalproducts/ucm404472.htm>

² Ordre des dentistes du Québec et Ordre des hygiénistes dentaires du Québec. (2009). *Documents d'information sur le contrôle des infections. Médecine dentaire*. (Édition 2009). Montréal : ODQ et OHDQ.